

La prévention des agressions sexuelles : sortir du sécuritaire pour entrer dans la citoyenneté : un appel à Prévention



Éditorial Par André Ciavaldini, Directeur de Programme CRIAVS Rhône-Alpes

Prévenir les agressions sexuelles, au-delà de la loi adoptée le 25 février 2010 tendant à amoindrir la récidive criminelle et qui se situe sur un axe sécuritaire, ayant déjà fait l'objet du dernier éditorial, quelle réalité pouvons-nous donner à ce mot "prévention"?

Loin d'un climat sécuritaire et plus en accord avec une sécurité citoyenne, il semble qu'une politique de prévention soit possible pour que ces agressions ne se perpétuent raisonnablement pas dans le temps social sans que jamais ce risque ne puisse se réduire totalement.

Une telle prévention ne passera que par une mobilisation de l'ensemble de ceux qui portent, qui façonnent, même s'ils en subissent les effets en retour, les codes de nos réseaux sociaux, à savoir, nos hommes politiques au sens large de ce terme. Infléchir la courbe des violences sexuelles, c'est faire une réelle place à leurs auteurs, une place qui prenne en compte une souffrance qui incarne le bruit de la fureur civilisationnelle, celle qui doit réduire l'excès (de la sexualité, de la violence meurtrière) pour faire exister précisément le lien social. D'une certaine façon les auteurs de telles violences ont échappé à l'effet de ce discours civilisationnel.

Aussi, le CRIAVS Rhône-Alpes lance un « Appel à Prévention » dont on trouvera le texte ci-dessous. Il s'agit pour nous de créer sur la ville, le département, la région, une dynamique qui puisse, par une réelle connaissance des problématiques des AVS, venir diminuer la stigmatisation de ces personnes qui ne fait qu'augmenter le potentiel de violence par l'isolation qu'elle provoque et augmenter ainsi leurs potentialités de prise en charge.

Par cet appel, il s'agit de travailler directement sur et dans l'environnement social, seule réalité si l'on veut espérer voir décroître ce que l'on nomme la récidive et voir augmenter une réelle sécurité citoyenne.

Appel à prévention : Prévenir les agressions sexuelles : l'affaire de tous

L'agression sexuelle est, avec le crime de sang, la **violence la plus réprouvée dans notre société**. Sa dangerosité est connue, elle porte atteinte non seulement à une victime qui se trouve toujours délabrée physiquement et psychologiquement par son impact, mais nous savons que ses effets peuvent s'étendre sur des générations, cela d'autant plus que rien n'en sera dit, révélé ou judiciairisé. Si [la loi du 17 juin 1998](#) renforce la protection des victimes et permet que les auteurs de ces violences aient un accès à des soins, dont la justice garantit l'effectivité, cette même loi **laisse en suspens la question de la prévention**. Or, **seule une prévention au long cours permettra que soient jugulés les effets délétères de ces agressions si particulières qui fonctionnent souvent comme un meurtre d'avenir**. Ce dernier point permet de dire que l'agression sexuelle n'a rien à voir avec la sexualité humaine, mais s'apparente toujours avec la violence meurtrière, même si la violence semble ne pas apparaître dans les actes.

Par ailleurs, **il faudrait se garder de penser que l'agression sexuelle ne serait l'affaire que de quelques uns**. L'Histoire du monde nous indique qu'elle a été de tous temps présente, et parfois à des degrés bien pires que ce que nos modernes médias nous font croire. L'agression sexuelle peut être le fait de nombreux humains, même si un petit pourcentage de ses auteurs présente une pathologie psychiatrique franche. Ces agressions doivent cependant être pensées **comme un effet de l'impact de la société, de ses carences comme de ses excès**, sur les sujets que nous sommes, où certains, plus fragiles,

Lettre d'information du CRIAVS Rhône-Alpes n°9 - Avril 2010

agissent ce que d'autres ont appris de par leurs histoires infantiles, leurs milieux familiaux, à retenir. Ainsi, l'agression sexuelle est **en lien direct avec l'environnement social dans lequel l'humain se développe**, champ qui est certes celui de la famille mais aussi du quartier, de la ville de la région, de l'espace organisé socialement où vivent les hommes.

Loin d'un climat sécuritaire et plus en accord avec une sécurité citoyenne, il semble qu'une politique de prévention soit possible **pour que ces agressions ne se pérennisent raisonnablement pas dans le temps social**. Notre projet est de **sensibiliser les hommes politiques, les responsables de municipalités, les dirigeants associatifs pour qu'ils viennent se joindre à nous pour penser ensemble une véritable politique préventive, seule action permettant qu'à termes cette violence voit ses récives diminuer**.

Aussi, cet appel est un appel à ce que vous avez **déjà engagé en ce sens**, à ce que vous avez **pensé engager** ou encore à ce que vous **avez rêvé d'engager** ou enfin ce que vous **pensez pouvoir engager en collaboration avec d'autres**, dont nous, **pour que cet appel à prévention devienne une réalité préventive protégeant chacun dans l'intérêt de tous**.

Tous ces points, nous vous proposons de nous en faire part, ici au CRIAVS Rhône-Alpes qui héberge le Comité de Pilotage du groupe Prévention, auquel vous êtes activement convié.

Vous en remerciant au nom de tous.

[Références bibliographiques en ligne](#) sur la prévention des violences sexuelles

Délégation de Grenoble

La prévention des agressions sexuelles constitue la première thérapeutique par rapport aux Violences sexuelles en tant que « pensée socialisée sur ce sujet ». Elle suppose :

- De contribuer au changement du regard porté sur les auteurs de violences sexuelles en tant que porteurs eux aussi d'une souffrance psychique.
- De se préoccuper des environnements familiaux qui en l'occurrence peuvent être défaillants (70% des violences sexuelles relèvent de l'intrafamilial). Mais attention il faut aider les familles à penser leur intimité sans les stigmatiser.
- Prendre en compte le contexte sociétal actuel où la détresse économique engendre de la précarité, donc de la précarisation de la pensée et par la suite un risque accru de violences sexuelles.

La prochaine réunion du comité de pilotage de l'agglomération grenobloise aura lieu le 3 juin 2010 de 9h à 11h dans les locaux du CRIAVS délégation de Grenoble.

Délégation de St Étienne

Souhaitant développer le volet de la prévention, comme mission inhérente aux CRIAVS, la délégation de St Étienne travaille autour d'un partenariat local avec le Comité Départemental d'Education pour la Santé de la Loire.

Lettre d'information du CRIAVS Rhône-Alpes n°9 - Avril 2010

Agenda

- Le 08/04/2010 - Soirées du CRIAVS - Délégation de Grenoble : Intervention d'**Alain MARIN**, Psychologue Antenne adolescents et unité de soin Tony Lainé : **Psychothérapie individuelle d'un adolescent AVS sous obligation de soin dans le cadre d'un contrôle judiciaire**
- Le 26/04/2010 - Soirées du CRIAVS - Délégation de Lyon : Intervention de **Philippe Genuit**, Docteur en psychologie, chargé d'enseignement à l'université Rennes 2, Psychologue clinicien au CRIAVS Midi-Pyrénées et au SMPR du Centre de détention de Muret : **Réflexions cliniques autour de la criminalité féminine**
- Du 28/04/2010 au 29/04/2010 - Carences, maltraitements et abus sexuel, comment aider ?
Colloque d'Avignon au Palais des Papes : "Carences, maltraitements et abus sexuel, comment aider?" les 28 et 29 avril 2010.
- 28/04/2010 à 20h45 : AG Psy : Intervention de Bernard GOLSE : **Entre Psychanalyse et Attachement. La place de la symbolisation et de la sexualité infantile.** (Maison des Associations, 6 rue Berthe de Boissieux, Grenoble)
- Le 29/04/2010 - Rencontres du CRIAVS - Délégation de Saint-Etienne : Intervention de **Frédérique LAVEZE**, Psychologue au CRIAVS-RA et au dispositif MARS : **Les adolescents auteurs de violences sexuelles**
- Le 06/05/2010 - Soirées du CRIAVS - Délégation de Grenoble : Intervention de **Sophie ELLIOT**, Psychologue CER ARPAIJ Grenoble & **Sandrine CAULLIREAU**, Psychologue CER Villard de Lans : **Le soin, dans un temps prédéfini, auprès des mineurs AVS placés en Centres Éducatifs Renforcés**
- Le 26/05/2010 - Soirées du CRIAVS - Délégation de Lyon : Intervention d'**André CIAVALDINI**, Docteur en Psychopathologie Clinique, Directeur de Recherche Université Paris 5, Directeur de programme au CRIAVS-RA : **De la bonne utilisation de l'outil groupal avec les auteurs de violence sexuelle**
- Le 21/06/2010 - ARTAAS - Journée Nationale de formation : **Le Médecin Coordonnateur : Auxiliaire de justice ?**

Téléchargez les programmes :

- [Soirées du CRIAVS Rhône-Alpes - délégation de Grenoble](#)
- [Soirées du CRIAVS Rhône-Alpes - délégation de Lyon](#)
- [Rencontres du CRIAVS Rhône-Alpes - délégation de St-Étienne](#)

Retour sur...

Formation autour de la prévention des violences sexuelles, organisée par l'association AISPAS

Le CRIAVS RA Délégation de Saint-Etienne a participé à une session de formation autour de la prévention des violences sexuelles, organisée par l'association AISPAS ([Association Interprofessionnelle de Soins et de Prévention des Abus Sexuels](#)). Cette rencontre a permis de développer des connaissances, **notamment en ce qui concerne les outils de prévention sur le département** et de **favoriser le maillage avec différents partenaires**.

A noter : l'Association AISPAS organise le Mardi 27 Avril 2010 à 20h au Centre Social de Montbrison une soirée-débat sur le thème « Les différents abus sexuels : abuseurs, victimes – meilleures connaissances dans les cas d'inceste et de pédophilie ». Soirée animée par Delphine Seon et Michèle Maupetit, psychologues de l'association AISPAS.

Lettre d'information du CRIAVS Rhône-Alpes n°9 - Avril 2010

Journée « Santé Mentale : comment parler sans stigmatiser ? » - Grenoble 13 mars 2010

À l'initiative du conseil local de santé mentale de Grenoble (CLSM), une journée d'échanges a été organisée dans le cadre de la semaine nationale d'information sur la santé mentale le samedi 13 mars dans les locaux de l'IFTS d'Echirolles (38).

Tant dans les échanges en atelier qu'en séances plénières nous avons exploré les multiples sens donnés aux mots : les chances « qui ouvrent », ceux « qui stigmatisent » ; nous avons écouté une analyse historique et médico-sociale de l'usage des mots et des glissements de sens (la question du diagnostic ...) avec la forte implication des familles et des patients, à travers l'unafam (Union National Association des Familles) et le groupe d'entraide mutuel (GEM) et la présence de nombreux professionnels, cette journée a favorisé des échanges informels précieux et ressentis presque comme indispensables.

Le CRIAVS Rhône-Alpes y a tenu un stand et remercie les organisateurs.

Colloque « Prison et Psychiatrie »

Le 26 mars dernier s'est tenu à Chambéry, dans les locaux de l'Université de Savoie, un colloque sur le thème « **Prison et Psychiatrie** ». L'initiative de cette journée de réflexion revient conjointement à l'équipe du Master 2 « Métiers du Droit et de la Justice », à celle de L'Institut d'Etudes Judiciaires de Chambéry et à l'association des étudiant(e)s du Master M2DJ.

Au cours des débats, le CRIAVS Rhône-Alpes a été sollicité pour informer le public de son existence et des opportunités d'appui qui sont ainsi mises à disposition des divers professionnels.

Journée interprofessionnelle : « les nouveaux rapports amoureux des jeunes : invariants et évolutions »

À l'initiative d'Education santé Savoie et avec l'aide de nombreux partenaires une journée interprofessionnelle de réflexions sur le thème « **les nouveaux rapports amoureux des jeunes : invariants et évolutions** » a été organisée mardi 30 mars 2010 au centre des congrès à Chambéry.

En présence d'environ **250 personnes** (travailleurs sociaux des conseils généraux, éducation nationale, secteur sanitaire ...), plusieurs thèmes ont été explorés :

- le sentiment amoureux en rapport avec l'estime de soi
- amour et sexualité
- différence des sexes
- érotisation du social
- violences sexuelles scolaire
- les rapports amoureux des jeunes et les nouveaux modes de communication (télé-réalité, facebook, internet)

Le CRIAVS Rhône-Alpes a tenu une table de presse et il en remercie les organisateurs.

Critique d'ouvrage : Massé M., Jean J.-P. et Giudicelli A. Un droit pénal postmoderne ? Paris : éd. PUF, coll. Droit et justice, 2009, 400 p.

Par André CIAVALDINI

Cet ouvrage collectif, publié sous la direction de Michel Massé et Jean-Paul Jean de l'Université de Poitiers et André Giudicelli de l'Université de La Rochelle, est **une réflexion de juristes** (magistrats, professeurs de droit) **à laquelle se lie un psychiatre** (Jean-Louis Senon) sur **l'accélération des réformes juridiques touchant le champ pénal**. Ces changements très récents ont entraîné une **évolution radicale des réponses policières et judiciaires au phénomène criminel**. Ils ont fait entrer la société française dans une nouvelle période que les auteurs interrogent : est-on entré dans un droit pénal « post

Lettre d'information du CRIAVS Rhône-Alpes n°9 - Avril 2010

moderne » ? Cette évolution traduirait une rupture avec les valeurs et les principes juridiques du droit pénal moderne progressivement mis en œuvre depuis sa première formulation par Beccaria et les auteurs des Lumières.

L'hypothèse de cet ouvrage part de l'effet de la **globalisation** (européennisation du droit, mondialisation de la délinquance) sur le droit pénal lui-même dont la souveraineté et la territorialité sont amenées à être revisitées. La mondialisation qui ne respecte plus le principe de territorialité, qui venait limiter le droit de punir dans des états souverains, **serait une marque d'un droit postmoderne qui se construit soit en opposition, soit dans le prolongement de la philosophie des Lumières fondatrice du droit dit « moderne ».**

Dans cette évolution, le terrorisme y tient une place certaine mais aussi (et surtout) la répression de la délinquance sexuelle qui a abouti à une **multiplicité de règles dérogatoires** composant un droit pénal « à part » qui signe d'une certaine façon la **perte des repères par l'abolition des frontières du droit pénal** (Florence Leturmy, chap. 7). Il faut noter qu'avec ce droit dérogatoire s'ouvre une **restriction du droit à l'oubli**. Ce refus, et la prolifération des fichiers et mesures de surveillance, traduisent une **déviatation du droit** qui **passse d'une réaction légitime à une prévention exacerbée de l'infraction** ouvrant **sur une société « sécuritaire »**. Dans celle-ci le droit traque l'infraction et cherche à l'anticiper dans la recherche d'une prédictivité qui fonderait un **« Droit pénal de l'anticipation »**. Celui-ci se lie aujourd'hui à un droit pénal de la traçabilité, qui culmine dans les mesures de sûreté mises actuellement en place, tel les PSEM (placement sous surveillance électronique mobile).

À cette thématique, il convient d'ajouter toutes celles que traite cet ouvrage : responsabilité des malades mentaux, droit des mineurs, mises en causes des responsabilités politiques, la prison, les peines automatiques, l'approche économique du système pénal, toutes ces thématiques conduisent à un **tableau utilitariste du droit pénal en Europe**.

En France, cet aspect pragmatique masque mal **une approche idéologique du droit pénal que l'on peut qualifier de « Libéralisme autoritaire et compassionnel »** (Denis Salas, chap. 6). Pour autant, ce que certains nomment des avancées, avec le poids grandissant d'un droit centré sur la victime, ne semblent être que des régressions masquées qui se révèlent être la résurgence d'un passé enfoui comme la tendance à pénaliser le risque qui est une forme de retour à Lombroso et Ferri, sous la forme d'un néopositivisme.

Enfin, et cet ouvrage le met particulièrement en valeur au travers son approche européenne, cette **frénésie législative, ouvrant sur un temps sécuritaire**, ne semble in fine gouvernée par aucune logique. Cette absence, liée à un pragmatisme revendiqué en maints domaines, indiquerait que nous sommes entrés dans **une ère du droit pénal postmoderne**. Pour autant les auteurs semblent prudents quant à une telle conclusion. Ils font remarquer que **ces évolutions complexifient la configuration pénale**, ce qui la rend différente de ce qui était connu jusqu'alors. Pour autant, il ne semble pas que nous soyons face à un nouveau modèle du droit pénal. L'intérêt général de cet ouvrage est de nous indiquer combien **l'évolution du droit pénal est liée à celle des modes d'organisations sociales et politiques**.

Nouveautés de la Documentation

* [Panorama de presse mars 2010](#) :

Ouverture des Agences régionales de santé, Cybercriminalité et pédopornographie, Scandales pédophilie église catholique, Le conseil de l'Europe renforce son action contre les violences sexuelles faites aux enfants...

Lettre d'information du CRIAVS Rhône-Alpes n°9 - Avril 2010

* [Acquisitions du centre de documentation du CRIAVS Rhône-Alpes](#) - Avril 2010

* [Publications repérées](#)

- Rapport du 16 mars 2010 : Nouvelles approches de la prévention en santé publique : l'apport des sciences comportementales, cognitives et neurosciences

- ACP du 22 février 2010 : les violences sexuelles, condamnations prononcées en 2008 et évolutions par PV TOURNIER

- CHARIOT et DEBOUT. Traité de médecine légale et de droit de la santé. Paris : Vuibert, 2010, 685 p.

- SOCAPSYLEG. KAMO n°1/2010

- HAS. Prise en charge des Auteurs d'agression sexuelle à l'encontre des mineurs de moins de 15 ans.

* DROIT

- MINISTERE DE LA JUSTICE & DES LIBERTES : Arrêté du 18 février 2010 modifiant le code de procédure pénale et relatif aux établissements pénitentiaires recevant des mineurs

- [Loi n°2010-242 du 10 mars 2010 tendant à amoindrir le risque de récidive criminelle et portant diverses dispositions de procédure pénale](#)

* Veille médias :

- [Cinéma](#) : "Daniel & Ana", "Precious"...

- [Expo](#) : Crimes et châtiments, Blessures de femmes...

- [Spectacle vivant](#)

- [Interviews, reportages en ligne](#) : paroles de pédophiles et de victimes...

[Vous inscrire à la lettre d'information mensuelle du CRIAVS Rhône-Alpes](#)

Inscrivez-vous sur le site Internet du CRIAVS Rhône-Alpes sur www.criavs-ra.org ou faites une demande papier auprès du secrétariat (contact@criavs-ra.org)

Contacts

Secrétariat central - Délégation de Grenoble (Dessert Ardèche, Dôme, Isère, Savoie et Haute-Savoie) :
9 place Victor Hugo 3800 GRENOBLE
Tél : 04 76 50 45 71
Fax : 04 76 50 45 80

Délégation de Lyon (Dessert Ain et Rhône) :
20 rue Delandine 69002 LYON
Tél : 04 72 40 22 40

Délégation de Saint-Étienne (Dessert Loire et Haute-Loire) :
CHU De Bellevue Boulevard Pasteur 42055 Saint-Étienne cedex 2
Tél : 04 77 12 79 32